

---

Hommage d'un hymne par le citoyen Rousseau, secrétaire au comité d'instruction publique, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hommage d'un hymne par le citoyen Rousseau, secrétaire au comité d'instruction publique, lors de la séance du 8 frimaire an II (28 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 289;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39519\\_t1\\_0289\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39519_t1_0289_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'exemple à mes confrères, et nous mériter à tous l'estime, l'amour du monde entier !

« Signé : Charles CHAISNEAU. »

L'assemblée a applaudi vivement le citoyen Chaisneau; elle a arrêté que ce qu'elle venait d'ordonner relativement au citoyen Alteyrac, serait commun au citoyen Chaisneau.

L'assemblée a aussi arrêté que les offres du citoyen Chaisneau, relativement à la ci-devant maison presbytérale de Plombières, seraient transmises à la Convention nationale, avec prières de les prendre en considération; et néanmoins, et sauf l'approbation de la Convention, a autorisé le citoyen Chaisneau à continuer d'habiter cette maison;

Arrête en outre que la Convention sera invitée à statuer sur le sort des ci-devant prêtres qui, en abandonnant leur caractère, abandonnent aussi pour la plupart leur fortune, et pourraient se trouver victimes de leur philosophie.

Le Président a fait lecture d'une lettre du citoyen Causse, imprimeur du département, dont l'assemblée ordonne l'impression à son procès-verbal, l'impression et l'affiche dans toutes les communes du département.

*Aux administrateurs du département de la Côte-d'Or.*

« Dijon, ce 22 brumaire, l'an II de la République.

« Citoyens,

« J'apprends que le curé de Plombières vient de donner une preuve authentique de son civisme et de son amour pour la chose publique, en se dépouillant du caractère de prêtre, et en se démettant de sa cure. Je ne doute pas que ses confrères ne s'empressent de suivre son exemple; mais comme il serait possible que plusieurs hésitassent par la crainte de se trouver sans état et de ne pouvoir subsister, j'offre de recevoir dans mon atelier les curés et vicaires âgés de vingt-cinq à trente ans, et de leur apprendre, sans aucune rétribution, l'art typographique: cet art assurera une prompte et honnête existence à des citoyens qui abandonneront leurs inutiles fonctions, pour le bonheur du peuple.

« Signé : P. CAUSSE, imprimeur du département. »

*Certifié conforme à l'original :*

Signé : RAMEAU, président; H.-M.-F. VAILLANT, secrétaire général.

*Pour copie :*

H.-M.-F. VAILLANT.

Le citoyen T. Rousseau, secrétaire-commis du comité d'instruction publique de la Convention nationale, fait hommage d'un hymne qu'il a composé pour la fête de Châlier.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre du citoyen Rousseau (1).*

« Citoyen Président,

« La mort de l'immortel Châlier sera dans tous les temps un objet de vénération pour les républicains. Leurs saints et leurs dieux sont en effet les héros morts pour la liberté de leur pays. Je te prie, citoyen Président, de présenter à la Convention nationale l'hymne que j'ai composé pour la fête de ce grand homme.

« Ton concitoyen,

« *Le républicain T. ROUSSEAU, secrétaire d'une section du comité d'instruction publique de la Convention.*

« Paris, ce 7 frimaire, an II de la République, une et indivisible. »

Le représentant du peuple Carrier écrit de Nantes, le 27 brumaire, que toutes les autorités constituées de cette ville ont été régénérées. Une Société antipopulaire a été dissoute; des conciliabules clandestins, appelés chambres littéraires, ont été brisés. Les fédéralistes, les feuillants, les royalistes, les accapareurs de tous genres sont sous la main de la justice nationale. Des commissions révolutionnaires exercent la vigilance la plus active, la justice la plus prompte contre tous les ennemis de la République; l'apostolat de la Raison éclairant, électrisant tous les esprits, les élève au niveau de la Révolution. Dans la séance de la Société populaire du 26, l'évêque Minée a attaqué toutes les erreurs et les crimes du sacerdoce, et a abjuré sa qualité de prêtre. Cinq curés l'ont suivi à la tribune, et ont rendu le même hommage à la Raison. 90 prêtres réfractaires, embarqués dans un bateau sur la Loire, ont tous péri dans la rivière.

Insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre de Carrier (3).*

*Carrier, représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale.*

« Nantes, le 27 brumaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Citoyens mes collègues,

« Toutes les autorités constituées ont été

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 829. En marge du document qui existe aux Archives nationales, on lit cette indication : « Point d'hymne joint à cette lettre. »

Nous avons trouvé cet hymne dans le Bulletin de la Convention nationale du 16 frimaire, nous le donnerons à la fin de la séance du 16 frimaire, ne pouvant l'insérer à sa véritable place, à la séance du 8 frimaire, à cause du remaniement considérable qu'entraînerait cette insertion.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 197.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 798. Bulletin de la Convention du 8<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (jeudi 28 novembre 1793). M. Aulard, dans le tome 8 de son Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, p. 505, reproduit le texte incomplet du Moniteur.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 196.